

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 28 janvier 2021 à 20 h en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont absents :

Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7

Sont également présents :

Martine Savard, greffière  
Georges Pichet, directeur général

---

#### Ouverture de la séance

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2021-01-23)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 janvier 2021 sous réserve d'intervertir les points 3 et 4 comme suit:

3. Période de questions (sujet à l'ordre du jour);
4. Avis de motion du règlement 2021-184-1 relatif à la taxation 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Période de questions (sujet à l'ordre du jour)

Cette période de questions débute à 20 h 04 et se termine à 20 h 09.

---

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2020-184 relatif à la taxation 2021

Le conseiller Philippe Glorieux donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement visant à modifier le Règlement 2020-184 relatif à l'imposition et au prélèvement de la taxe foncière générale et de compensations pour l'exercice financier 2021 sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à suspendre l'application de la pénalité prévue à l'article 11 du règlement pour la période du 8 février au 31 mars 2021.

Le projet de règlement 2021-184-1 est déposé.

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 20 h 11.

---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Martine Savard  
Greffière